



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE
(CDCI)**

Séance du 4 novembre 2011

COMPTE RENDU

Dans son propos introductif, le Préfet, M. Dominique BUR, a exprimé le souhait que la commission continue de travailler de façon efficace et autant que possible consensuelle. Il a rappelé l'esprit des déclarations récentes du Premier ministre et du Ministre chargé des collectivités territoriales : recherche d'avancées dans le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), recherche de consensus, calendrier souple.

Il a indiqué que le quorum était atteint pour ouvrir la séance de la CDCI et, le cas échéant, voter des amendements.

Il a donné les indications suivantes sur le calendrier des travaux de la CDCI :

Séance du 18 novembre	Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
Séance du 5 décembre	Arrondissement de Dunkerque Arrondissement de Lille (EPCI)
Séance du 9 décembre	Approbation définitive du Schéma

M. René VANDIERENDONCK, maire de Roubaix, a signalé l'examen en cours au Sénat d'une proposition de loi révisant, dans la loi de 2010, l'équilibre des pouvoirs entre le Préfet et la CDCI dans l'élaboration du SDCI. Une autre proposition de loi complétant la loi de 2010, présentée par M. PELISSARD, le président de l'AMF, serait probablement bientôt examinée par l'Assemblée nationale. Reconnaisant l'esprit de consensus dans la CDCI du Nord, M. VANDIERENDONCK a indiqué qu'il importait de rééquilibrer les pouvoirs au sein des commissions départementales de coopération intercommunale.

Arrondissement de Lille (syndicats)

Fusion de 14 syndicats hydrauliques sur les arrondissements de Lille et Valenciennes.

Le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Lille, M. Marc-Etienne PINAULDT, présente le projet, inscrit au Schéma, de fusion de ces 14 syndicats aux compétences similaires, à savoir : l'USAN ; le SI d'aménagement du bassin de la Bourre ; le SI d'aménagement du bassin de la Longue Becque ; le SI d'aménagement du bassin de l'Yser ; le SI d'amélioration de la Becque de Saint-Jans-Cappel ; le SI des cours d'eau d'Estaires et environs ; le SI d'assainissement agricole des communes de Camphin et Phalempin ; le SI d'assainissement de

la vallée de la Lys et de la Deûle ; le SIVOM d'aménagement du bassin de la Tortue ; le SI d'assainissement du bassin de la Becque de Neuville ; le SI pour l'assainissement du bassin de la Libaude ; le SM d'aménagement hydraulique de la Scarpe et du Bas-Escaut ; le Syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée et le SI d'aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents.

Plusieurs syndicats ont exprimé leurs réserves quant au projet initial. Dès lors, pour tenir compte de ces oppositions, le Secrétaire général présente un amendement conçu comme suit :

« Fusion de l'USAN , du SI d'aménagement du bassin de la Bourre , du SI d'aménagement du bassin de la Longue Becque, du SI Aménagement du bassin de l'Yser, du SI d'amélioration de la Becque de Saint-Jans-Cappel, du SI des cours d'eau d'Estaires et environs, du SI d'assainissement agricole des communes de Camphin et Phalempin, du SI d'assainissement de la vallée de la Lys et de la Deûle et du SI pour l'assainissement du bassin de la Libaude.

« Maintien du SIVOM de la Tortue.

« Maintien du SI d'assainissement du bassin de la Becque de Neuville.

« Fusion du SMAHVSBE, du Syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, du SI d'aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents et du syndicat mixte de dessèchement de la vallée de la Naville. »

M. Dominique HALLYNCK, vice-président de l'USAN, se réjouit de cette proposition modifiée. Il indique que les contacts se poursuivent parallèlement, pour accueillir prochainement les syndicats qui n'intégreraient par l'USAN dès à présent (dans le cadre d'une procédure de droit commun ou dans un futur Schéma).

M. MASCLET, rapporteur général, souligne la dimension consensuelle des amendements présentés.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Fusion du SIRIOM et du SYMIDEME

M. PINAULDT présente la fusion proposée initialement de ces deux syndicats de traitement des déchets. Les syndicats et communes concernés ont exprimé un avis défavorable, mettant en avant l'absence de compétences communes et le manque d'une analyse du modèle économique de chacun des syndicats. Un amendement est présenté pour surseoir à la fusion dans cette attente :

« Maintien de chacun des deux syndicats. »

M. MASCLET souligne que l'amendement se justifie dans l'attente d'une meilleure visibilité.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Fusion du SIDEN-SIAN avec 13 autres syndicats des eaux

M. MASCLET propose de reporter la discussion de cette fusion à une réunion ultérieure de la Commission, car le projet n'est pas encore mûr à ce stade. Le Préfet suggère un examen le 5 décembre, en même temps que la discussion des projets d'EPCI de l'arrondissement de Lille.

M. Paul RAOULT, président du SIDEN-SIAN, indique que la négociation en cours vise à ce que chaque syndicat concerné accède à la fusion volontairement. Du temps est encore nécessaire.

Nul n'objecte à l'examen à une prochaine séance en fonction de l'état d'avancement du calendrier.

Fusion du SERMEP, de la FEAL, du SIMERE, du syndicat d'électrification de Radinghem et du syndicat d'électrification de Lécelles et environ

M. PINAULDT rappelle que créer une seule structure d'électrification à l'échelle du département permettrait de bénéficier de l'ensemble des subventions légales (enveloppe du FACE). Faute de quoi, on perd environ 10% de l'enveloppe prévue. Comme étape intermédiaire, le projet de schéma proposait des structures d'électrification à l'échelle de chaque arrondissement.

M. MASCLET indique comprendre cet argument à titre personnel et regrette qu'on n'ait pas avancé suffisamment. Mais les communes restent hostiles et M. MASCLET maintient donc son amendement visant au maintien de chaque syndicat.

M. HALLYNCK s'interroge sur la nécessité de maintenir le régime de l'électrification rurale dans le département du Nord. La question se résoudrait simplement si tout le département était en régime urbain, comme le Pas-de-Calais. Il demande quelles avancées seraient possibles, s'agissant de territoires proches de Lille.

Le Préfet et le Rapporteur général suggèrent que l'on étudie au plan technique et financier les avantages et inconvénients de chaque régime.

L'amendement suivant est mis aux voix :

« Maintien de chacun des cinq syndicats »

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Dissolution du SI de l'îlot de la Haute-Deûle

M. PINAULDT rappelle que le projet de SDCl proposait cette dissolution. Une des deux communes et le syndicat s'y sont opposés.

M. MASCLET indique que, dans ce cas également, il faut entendre les collectivités, et souligne qu'il faudra saisir la CDCI du Pas de Calais.

L'amendement suivant est mis aux voix :

« Maintien du syndicat ».

Il est adopté à l'unanimité.

Dissolution du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé (villes de Lille, Ronchin, Villeneuve d'Ascq...)

Dissolution du syndicat de communes en vue de la création et de l'exploitation du réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin, Sequedin

M. PINAULDT indique que les dépenses de fonctionnement et d'investissement étaient faibles, ce qui plaiderait pour la dissolution de ces deux syndicats de réseaux câblés.

M. MASCRET soutient les amendements de maintien, pour gérer la situation actuelle. Il souligne le caractère mouvant de la situation (plan d'équipement envisagé), la Communauté urbaine étant susceptible à terme de prendre la compétence.

Le Préfet met en avant la perspective future d'intégration et l'utilité de maintenir les outils actuels.

Deux amendements ont été adressés par M. DELANNOY, vice-président de LMCU et maire de Tourcoing, pour maintenir les deux syndicats et sont mis aux voix :

« Les dissolutions du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé et du syndicat de communes en vue de la création et de l'exploitation du réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin, Séquedin ne seront mises en œuvre qu'à l'issue de la négociation entre Lille Métropole et ces syndicats d'une part, le câblo-opérateur d'autre part, préalable à l'exercice effectif par Lille Métropole de la compétence correspondante, programmé fin 2013. »

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Dissolutions du SICAVIE

Dissolution du syndicat intercommunal du Pévèle-Mélantois

Dissolution du syndicat intercommunal pour le développement environnemental, sportif, culturel et social Herlies-Ilies

Ces dissolutions figurent au projet de Schéma. M. MASCRET indique qu'il n'y a pas d'amendement et que ces propositions sont démocratiquement acceptées comme l'indique la consultation organisée.

Les dissolutions sont maintenues au Schéma.

Arrondissement de Valenciennes.

EPCI n° 10 (fusion de de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la Communauté de communes rurales du val de Scarpe)

EPCI n°11 (maintien de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole)

Le sous-préfet de Valenciennes, M. Franck-Olivier LACHAUD, indique que la fusion de la CAPH et de la CCRVS est prévue au 1^{er} janvier 2014. La création d'une structure d'accueil, sous forme de SIVU, des activités socio-éducatives de la CCRVS est en cours, dans la mesure où ces activités ne peuvent être reprises dans l'EPCI issu de la fusion. Cette création de SIVU ne peut être inscrite en tant que telle au Schéma ; elle est néanmoins mentionnée lors de la séance de la CDCI.

Mme Monique HERBOMMEZ, présidente de la CCRVS, demande des précisions sur ce que le SIVU inclura, et comment les activités non reprises donneront lieu à indemnisation.

M. Alain BOCQUET, président de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, indique que la CAPH examinera ces points pour que tout se passe au mieux en mutualisant les moyens, compte tenu de la volonté de la Communauté d'agglomération de ne pas étendre ses compétences. Il précise, en outre, que plusieurs communes outre celles de la CCRVS, qui n'a rien à voir avec du « débauchage » de sa part. « La Porte du Hainaut est largement ouverte ».

M. MASCLET souligne l'utilité qu'aurait le concept de la territorialisation de « l'intérêt communautaire » des EPCI et dans l'attente propose le maintien de ces syndicats.

Mme Valérie LETARD, président de la CAVM, souligne qu'elle a déposé un amendement en ce sens à la proposition de loi actuellement examinée au Sénat. Elle souligne l'importance d'examiner la dynamique des recettes au regard de la dynamique de dépenses de tels syndicats, lesquels s'ajoutent à la « boîte à outils » de la réforme de l'intercommunalité.

M. Dominique BAILLY, maire d'Orchies, demande qu'on lui confirme le point de droit suivant : que les compétences antérieures de deux intercommunalités qui fusionnent, sont maintenues pendant deux ans. Mme Eliane DEL DIN, directrice des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture du Nord, indique que :

- dans un délai de trois mois après la fusion, l'organe délibérant de l'EPCI issu de la fusion peut restituer aux communes certaines compétences optionnelles et facultatives ;
- dans un délai de deux ans, la définition de l'intérêt communautaire doit être effectuée. Pendant ce délai, l'intérêt communautaire qui était défini au sein des anciens EPCI est maintenu dans chacun des anciens périmètres.

Mme LETARD et M. MASCLET soulignent qu'il y a ainsi deux outils dans ce cas de figure :

- soit une compétence territorialisée, provisoire, de l'EPCI fusionné, mais à l'issue de deux ans la compétence doit être exercée sur tout le territoire de l'EPCI ;
- soit la faculté, pour les communes, de créer un syndicat ad hoc.

Le Préfet propose que les services de la préfecture préparent une fiche technique détaillée sur le droit applicable en la matière qui sera remise aux membres de la CDCI lors de la prochaine réunion.

M. MASCLET indique qu'il a été saisi par le maire d'Emerchicourt d'une demande en vue de déposer un amendement, pour que cette commune quitte la Communauté de communes du Cœur d'Ostrevent pour rejoindre la CAPH. Cette demande ayant été faite hors délai, l'amendement sera présenté lors d'une séance ultérieure.

Fusions de syndicats d'eau potable et d'assainissement

Il s'agissait, dans le projet de schéma :

- d'une part, de la fusion du SI d'assainissement de Saultain, Estreux et Préseau ; du syndicat d'assainissement de la région de Condé-sur-l'Escaut ; du SI d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite-Forêt ; du SI d'assainissement d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes (SIAV) ; du SI d'assainissement de Prouvy, Thiant, Haulchin et Trith-Saint-Léger (SIAPTHT) ; du SI d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble (SOVIQUA) ; du SI de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable (SIRVAEP) et du SI pour la distribution d'eau potable dans la région de Condé (SIDERC) ;
- d'autre part, de la fusion du SI d'assainissement entre les communes d'Avesnes-le-Sec, Bouchain, Hordain et Lieu-Saint-Amand ; du SI d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales de la région de Denain (SIAD) ; du SI d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales des communes de Douchy, Haspres, Noyelles-sur-Selle et du SI d'assainissement des communes de Roeux, Abscon, Mastaing et Emerchicourt

M. LACHAUD indique que sur les 82 communes de l'arrondissement, 38 appartiennent au SIAN-SIDEN, et les autres se répartissent entre de nombreuses structures. Le projet de schéma proposait de regrouper l'ensemble des communes dans seulement deux structures. Faute de l'accord nécessaire, deux séances de travail ont permis d'arriver à une proposition amendée, prévoyant des fusions échelonnées dans le temps en vue de parvenir, à terme, à un seul

syndicat pour l'eau potable, et trois structures pour l'assainissement, représentant 100 000 habitants environ chacune.

Un amendement au SDCI initial, en ce sens, est présenté :

« a) fusion des deux syndicats d'alimentation en eau potable (syndicat intercommunal de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable et syndicat intercommunal pour la distribution d'eau potable dans la région de Condé).

« b) fusion du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales dans la région de Denain, du syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Roeulx, Abscon, Mastaing, Emerchicourt, du syndicat intercommunal d'assainissement entre les communes d'Avesnes le Sec, Bouchain, Hordain et Lieu Saint Amand, du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales des communes de Douchy, Haspres, Noyelles, du syndicat intercommunal d'assainissement de Prouvy, Thiant, Haulchin, Trith-saint-Léger

« c) Fusion du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Condé-sur-l'Escaut, du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble, du syndicat intercommunal d'assainissement de Saultain, Estreux, Préseau avec les communes du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt qui transmettront leurs compétences « assainissement eaux usées » à cette nouvelle entité

« d) maintien en l'état du syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy, Bruay-sur-Escaut, , Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux sur Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes

« e) maintien du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt pour ses autres compétences »

Le sous-préfet souligne qu'il s'agit d'un progrès dans le sens de la rationalisation.

M. Bernard BROUILLET, président du SIAV, souligne que cet amendement est consensuel, résultat du travail de synthèse accompli sur place.

M. MASCLET indique qu'un travail fructueux a été accompli pour rapprocher les points de vue.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Dissolution du SIVOM de Mortagne-du-Nord

M. LACHAUD indique que ce SIVOM préexiste à la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. Une négociation s'est tenue, en vue de le transformer en SIVU pour ses activités ne pouvant être fusionnées avec la CAPH.

M. MASCLET indique qu'il est favorable à l'amendement et qu'il remercie l'Etat d'avoir évolué sur cette question pour maintenir cette activité.

« Transformation en SIVU à vocation unique 'petite enfance-activités socio-éducatives' »

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Dissolution du SIVOM de Crespin, Quiévrechain, Thivencelles et Saint-Aybert

M. LACHAUD indique que là encore, une négociation avec les élus a permis d'aboutir au projet d'amendement suivant :

« Transformation en syndicat à vocation unique « piscine de Quiévrechain 'avec possibilité de compétences optionnelles' (art L5212-16 du code général des collectivités territoriales) »

Cette proposition concorde, y compris dans sa date d'effet, avec l'avis exprimé par le conseil communautaire sur le sujet.

M. MASCRET approuve la proposition telle qu'elle est formulée et précise que c'est la création d'un SIVOM à la carte.

Mme LETARD souligne la nécessité de rationalisation, et donc de supprimer les syndicats qui n'ont plus de raison d'être. Ce n'est pas le cas en l'espèce ; il faut trouver l'outil adapté, avec des compétences qui évolueront dans le temps.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Autres projets concernant l'arrondissement de Valenciennes, inscrits au Schéma, et sur lesquels aucun amendement n'est proposé.

Fusion du SITURV et du SIPES :

M. BOCQUET se fait l'écho de questions d'élus qui s'interrogent sur l'utilité de cette fusion, en 2015, avec la création du SMIRT. Sur ce point, M. Patrick KANNER, Président du Conseil général, indique qu'il est prématuré de considérer que le SMIRT se substituera aux autorités organisatrices de transport dès 2015. M. Eric QUIQUET, adjoint au maire de Lille, indique que le SMIRT a un rôle de coordination, pas de substitution.

Fusion du SI de distribution d'énergie électrique et de gaz de l'arrondissement de Valenciennes, du syndicat d'électrification de la Basse Vallée de l'Escaut et de la Scarpe et du SI d'électrification de Marquette-en-Ostrevant

✓ Dissolution du SI à la carte de gestion du fonctionnement de la piscine d'Escaudain

✓ Dissolution du SI pour la création et la gestion d'une base de loisirs de Wavrechain-sous-Denain

✓ Dissolution du syndicat socio-éducatif et de loisirs de Famars

✓ Dissolution du sivu intercommunal de loisirs Estreux-Sebourg

✓ Dissolution du SI pour la gestion du C.E.S. de Bouchain

✓ Dissolution du SI de fonctionnement et d'investissement du collège nationalisé « Voltaire » de Louches

✓ Dissolution du SI de création et de gestion d'un site informatique à Prouvy

✓ Dissolution du SI pour la réalisation du programme d'aménagement de la troisième section de l'autoroute A2 et des échangeurs

- ✓ Dissolution du SI pour la construction et la gestion de l'immeuble abritant la recette-perception de Marly
- ✓ Dissolution du SI incendie et secours de l'Amandinois
- ✓ Dissolution du syndicat mixte « Les Tertiales »
- ✓ Dissolution du SI pour la consolidation de la rive droite de l'Hogneau

Le Préfet indique qu'en l'absence d'amendements tous ces projets, inscrits au Schéma, sont maintenus.

Il rappelle qu'il a bien pris note des deux points suivants :

- la question de l'électrification : régimes urbain et rural ;
- l'étude juridique sur les compétences des EPCI après la fusion.

Il remercie M. Masclat et rappelle la date de la prochaine réunion : le 18 novembre -examen de l'arrondissement d'Avesnes.

Aucun autre membre de la CDCI ne demandant la parole, la séance est close.

Le président
préfet du Nord









Dominique BUR

Le rapporteur général,

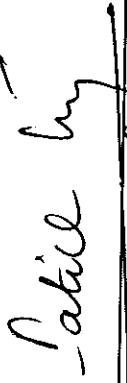
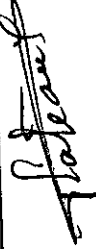
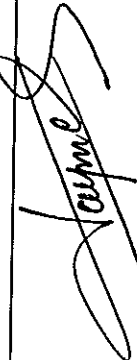


Patrick MASCLAT

COLLEGE DES COMMUNES (population < moyenne communale département (4009 hab)
réunion CDCI du vendredi 4 novembre 2011



Nom - Prénom	Qualité	émargement	Pouvoir
ALLAIN Jean-Marie	Maire de Marpent		
BECQUET André-Pierre	Maire d'Uxem		
BOCQUET Eric	Maire de Marquillies		
DECODTS René	Maire de Cassel		de Monsieur HOULLIER
DUCANCHEZ Damien	Maire de Marbaix		
HALLYNCK Dominique	Maire de Saint-Jans-Cappel		
HOULLIER Laurent	Maire de Rieulay		

COLLEGE DES COMMUNES (population < moyenne communale département (4009 hab)
réunion CDCI du vendredi 4 novembre 2011









Nom - Prénom	Qualité	émargement	Pouvoir
MASCLET Patrick	Maire d'Arleux		
PLATEAU Marc	Maire de Malincourt		
WAYMEL Luc	Maire de Drincham		

COLLEGE DES 5 COMMUNES LES PLUS PEUPLEES DU DEPARTEMENT


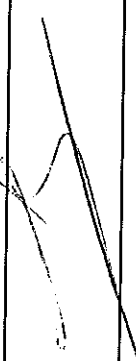
réunion CDCI du vendredi 4 novembre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement	Pouvoir
DELANNOY Michel-François	Maire de Tourcoing		
DELEBARRE Michel	Maire de Dunkerque		
QUIQUET Eric	Adjoint au maire de Lille		
VANDIERENDONCK René	Maire de Roubaix		
WERREBROUCK Michèle	Adjointe au maire de V.Ascq		

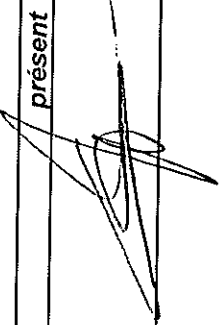





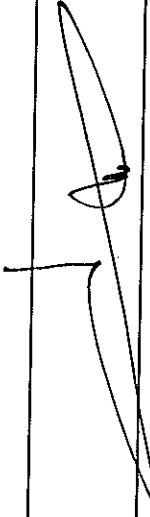
COLLEGE DES AUTRES COMMUNES
réunion CDCI du vendredi 4 novembre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
ALLOSSERY Jean-Pierre	Maire d'Hazebrouck – VP CG59		
BAILLY Dominique	Maire d'Orchies		
BATAILLE Jean-Pierre	Maire de Steenvoorde		de Monsieur DUMORTIER
BAUDOUX Bernard	Maire d'Aulnoye Aymeries		
COQUERELLE Jean-Luc	Maire de Montigny en Ostrevent		
DUMORTIER Benjamin	Maire de Cysoing		
LAZARO Thierry	Maire de Phalempin		


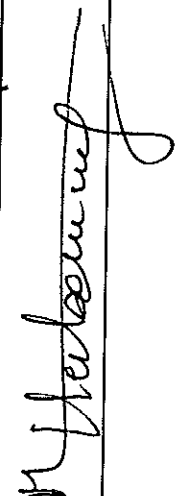


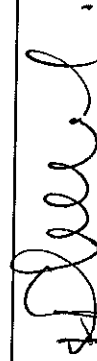
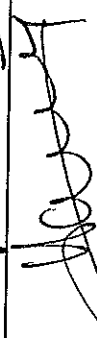
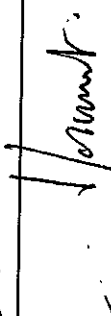
COLLEGE DES AUTRES COMMUNES
réunion CDCI du vendredi 4 novembre 2011

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>émargement</i>	<i>pouvoir</i>
MACHEPY Serge	Maire de Solesmes		de Monsieur RIQUET
RINGOT Bertrand	Maire de Gravelines		
RIQUET Dominique	Maire de Valenciennes		

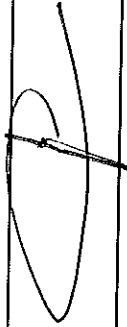

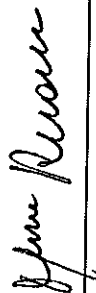
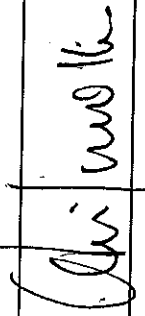
COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE
réunion DCI du vendredi 4 novembre 2011

Nom - Prénom	Qualité	présent	pouvoir
BOCQUET Alain	Président CC Porte Hainaut		de Monsieur CANDELIER
CANDELIER Jean-Jacques	Président CC Cœur Ostrevent		
DARQUES Jérôme	Président CC Voie Romaine		de Monsieur LEGENDRE
DEBEUGNY Bernard	VP CC Monts de Flandre Plaine de la Lys		
DELANNOY Marc	Président CC Flandre-Lys		
DELEPAUL Michel	Président CC des Weppes		
DERIGNY Jacques	Président CC Action Fourmies & environs		
DETAVERNIER Jean-Luc	Président CC Espace en Pévèle		
DEVAUX Gérard	Président CC Caudrésis- Catesis		

COLLEGE DES EPCIA FISCALITE PROPRE
réunion CDCI du vendredi 4 novembre 2011



Nom - Prénom	Qualité	présent	pouvoir
FIGOUREUX André	Président CC Canton de Bergues		de Monsieur DETAVERNIER
FREHAUT Alain	Président CC Bavaisis		
HERBOMMEZ Monique	Présidente CCR Vallée de Scarpe		
LEGENDRE Jacques	VP C Agglomération Cambrai		
LETARD Valérie	Présidente Communauté d'Agglomération de Valenciennes		
LETY Philippe	VP CC Vallées de la Soire, Thure et Helpe		
LOUVEGNIES François	Président CC guide Pays de Trélon		
MARECAILLE Yves	Président CC Ouest Cambresis		
MONNET Luc	Président CC Pays de Pévèle		
PARGNEAUX Gilles	VP LMCU, député, maire d'Hellemmes		

COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE
réunion CDCI du vendredi 4 novembre 2011


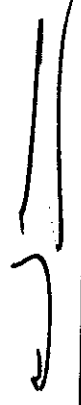

Nom - Prénom	Qualité	présent	pouvoir
PAUVROS Rémy	Président Communauté Agglo Maubeuge Val de Sambre		
POIRET Christian	Président CA de Douai		
POYART Alain	Président CC Pays d'Avesnes		
RICOUR Marie-Thérèse	Présidente CC Rurale Monts de Flandre		
VANWAEFELGHEM Alain	VP Communauté urbaine Dunkerque		
WILMOTTE Joël	Président CC Sambre- Avesnois		

COLLEGE DES SYNDICATS DE COMMUNES ET SYNDICATS MIXTES



réunion CDCI du vendredi 4 novembre 2011

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
BROUILLET Bernard	Président SIAV		
DAUBRESSE Marc-Philippe	Président SIVOM alliance Nord-Ouest		
RAOULT Paul	Président du SIDEN-SIAN		

COLLEGE DU CONSEIL GENERAL
réunion CDCI du vendredi 4 novembre 2011

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>émargement</i>	<i>pouvoir</i>
BRUNEEL Alain	Conseiller général du Nord		
DELVA Bernard	Conseiller général du Nord		
FILLEUL Martine	Vice-Présidente du CG 59		
KANNER Patrick	Président du Conseil Général		de Monsieur MANIER
LECERF Jean-René	Sénateur, conseiller général		
MANIER Didier	Conseiller général du Nord		

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL
réunion CDCI du vendredi 4 novembre 2011

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>émargement</i>	<i>pouvoir</i>
CAU Emmanuel	Vice-Président du Conseil régional		
ELEGEST Rudy	Conseiller régional – maire de Mons		
MATTIGHELLO Annick	Conseillère régionale		